République Française Département Eure-et-Loir **Commune de Marchezais**

Procès-verbal de la séance du 15 mars 2019

L'an 2019, le 15 mars 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Franck LEVASSORT Adjoints au Maire, Albert GIL, Grégory BELLANCOURT, Philippe RAYNAULT, Bernadette GUIMBAULT, Ludivine GILBART, Julie HANNETON Conseillers Municipaux

A été nommé secrétaire : Bernadette GUIMBAULT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 09
- Pris part au vote : 09

Date de la convocation : 05/03/2019
Date d'affichage : 05/03/2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2019 ;
2. Présentation du compte de gestion 2018 (commune - eau - assainissement) ;
3. Vote du compte administratif 2018 (commune – eau – assainissement) ;
4. Affectation des résultats (commune – eau – assainissement) ;
5. Vote des taxes ;
6. Présentation et vote du budget primitif 2019 (commune – eau – assainissement) ;
7. Vote des subventions aux associations ;
8. Délibération pour renouvellement du contrat ségilog du droit d'utilisation des logiciels ;
9. Délibération SIE-ELY pour la convention de prestation de service d'entretien éclairage public ;
10. Délibération pour article 115-3 ;
11. Questions diverses.

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2018

- ✓ ***Assainissement***
- ✓ ***Eau***

✓ ***Commune***

Compte tenu des résultats des Comptes Administratifs de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

    - Déclare que les comptes de gestion de la commune, des services de l'eau et d'assainissement dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Comptes administratifs 2018

✓ ***Assainissement***

Sous la présidence de Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 de l'assainissement de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		32 877.43 €		31 917.66 €		31 917.66 €
Opérations de l'exercice	51 908.48 €	56 004.46 €	8 194.70 €	19 893.89 €	60 103.18 €	75 898.35 €
TOTAUX	51 908.48 €	88 881.89€	8 194.70 €	51 811.55 €	60 103.18 €	140 693.44 €
Résultats de clôture		**36 973.39 €**		**43 616 85 €**		**80 590.24 €**

Hors de la présence de Monsieur Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2018.

✓ ***Eau***

Sous la présidence de Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 de l'eau de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		22 136.39 €		9 530.91 €		31 667.30 €
Opérations de l'exercice	43 823.69 €	33 427.48 €	1 881.14 €	6 971.41 €	45 704.83 €	40 398.89 €
TOTAUX	43 823.69 €	55 563.87 €	1 881.14 €	16 502.32 €	45 704.83 €	72 066.19 €
Résultats de clôture		**11 740.18 €**		**14 621.18 €**		**26 361.36 €**

Hors de la présence de Monsieur Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau 2018.

✓ ***Commune***

Sous la présidence de Hélène MAISONS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 de la commune de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		31 194.26 €	73 023.37 €			
Opérations de l'exercice	260 855.91 €	297 607.64 €	71 094.70 €	112 359.26 €	331 950.61 €	409 966.90 €
TOTAUX	260 855.91 €	328 801.90 €	144 118.07 €	112 359.26 €	404 973.98 €	441 161.16 €
Résultats de clôture		**67 945.99 €**	**31 758.81 €**			**36 187.18 €**
RAR			29 874.00 €			

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune 2018.

- ***Affectation des résultats***

✓ ***Assainissement***

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018,
Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'assainissement de Marchezais comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 0 €
- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 36 973.39 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 43 616.85 €

✓ ***Eau***

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'eau de Marchezais comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 0 €
- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 11 740.18 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 14 621.18 €

✓ ***Commune***

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune de Marchezais comme suit :

- Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 6 313.18 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 31 758.81 €
- Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 61 632.81 €

- ***Vote des taxes communales***

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour l'année 2019.

Vu la situation économique de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décident de reconduire les mêmes taux que l'année 2018 :

	Taxe d'habitation	Taxe Foncière (bâti)	Taxe Foncière (non bâti)
Taux	12.73 %	15.38 %	27.05 %

- ***Budgets primitifs 2019***

Le maire précise que les budgets ont été travaillés en amont par la commission des finances. Les budgets sont présentés au Conseil Municipal, article par article budgétaire, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les travaux d'investissement prévus au budget communal sont :

- Frais d'étude pour la salle des fêtes
- Eclairage extérieur de l'église
- Remplacement du compteur électrique salle de conseil
- Pose d'une alarme
- Réfection du mur du cimetière
- Pose de barrière pour sécuriser l'abri de bus
- Illumination de noël
- Achat d'une lame à neige

En ce qui concerne le budget assainissement, un 3eme bassin va être créé.

Budget eau le remplacement de certains anciens compteurs va être fait.

✓ ***Service assainissement***

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	20 500.00 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	36 973.39 €
CHAP. D 012 Charges de personnel et frais assimilés	15 400.00 €		
CHAP. D 014 Atténuations de produits	4 300.00 €	CHAP. R 70 Vente de produits fabriqués, ...	60 320.00 €
CHAP. D 067 Charges exceptionnelles	.00 €		
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 893.89 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	.00 €
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	3000.00 €		
CHAP. D 66 Charges financières	5 152.65 €	CHAP. R 74 Subvention exploitation	1 800.00 €
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	846.85 €		
CHAP. D023 virement section fonct	3 000.00 €		
TOTAL DES DÉPENSES	**99 093.39 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**99 093.39 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 021 Virement de la section d'exploitation	30 000.00 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	8 671.87 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 893.89 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	119 838.87 €	CHAP. R 001 Solde d'exécution reporté	43 616.85 €
		CHAP. R 13 Subventions d'investissement	0 €
		CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilées	35 000.00 €
TOTAL DES DÉPENSES	**128 510.74 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**128 510.74 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le Budget Primitif 2019 tel qu'il est présenté.

✓ *Service eau*

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	18 805.00 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	11 740.18 €
CHAP. D 012 Charges personnel et frais assimilés	4 800.00 €		
CHAP. D 014 Atténuations de produits	7 185.00 €	CHAP. R 70 Vente de produits fabriqués, …	34 685.00 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	0.00 €	CHAP. 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	163.01 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 971.41 €		
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	5 398.91 €		
CHAP. D 66 Charges financières	827.87 €		
CHAP. D 67 Charges exceptionnelles	€		
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	2 600.00 €		
TOTAL DES DÉPENSES	**46 588.19 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**46 588.19 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 021 Virement de la section d'exploitation	0.00 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	1 803.84€	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 971.41 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	20 655.74 €	CHAP. R 001 Solde d'exécution reporté	14 621.18 €
CHAP. D 020 Dépenses imprévues	1 400.00 €	CHAP. R 10 Réserves	2 430.00 €
CHAP. D 040 Opérations d'ordre entre sections	163.01 €	CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL DES DÉPENSES	**24 022.59 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**24 022.59 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte le Budget Primitif 2019 tel qu'il est présenté.

✓ ***Commune***

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	44 673.73 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	6 313.18 €
CHAP. D 012 Charges de personnel et frais assimilés	69 285.00 €	CHAP. R 013 Atténuations de charges	1 200.00 €
CHAP. D 014 Atténuation de produits	13 507.00 €	CHAP. R 70 Produits des services, du domaine	21 600.00 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	0 €	CHAP. R 73 Impôts et taxes	206 314.20 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 180.63 €	CHAP. R 74 Dotations, subventions et participations	22 478.00 €
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	108 198.93 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	3 500.00 €
CHAP. D 66 Charges financières	1 736.75 €	CHAP. R 76 Produits financiers	0 €
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	16 823.34 €		
CHAP. D 67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €		
TOTAL DES DÉPENSES	**261 405.38 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**261 405.38 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		*RECETTES*	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	31 758.81 €	CHAP. R 001 Résultat d'investissement reporté	0 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	12 335.79€	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 180.63 €
CHAP. D 20 Immobilisations incorporelles	7 000.00 €	CHAP. R 10 Dotations, fonds divers et réserves	78 632.81 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	46 187.01 €	CHAP. R 13 Subventions d'investissement RAR - RBP	42 342.17 €
CHAP. D 204 Subvention d'équipement versées	0 €	CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
CHAP. D. 020 Dépenses imprévues		CHAP 021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €
Rester à réaliser	29 874.00 €		
TOTAL DES DÉPENSES	**127 155.61 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**127 155.61€**

Le budget présenté tient compte des subventions allouées aux organismes suivants :

- 300 € à l'hôpital de HOUDAN
- 30 € à la S.P.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➢ adopte le Budget Primitif tel qu'il est présenté.

Délibération pour renouvellement contrat SEGILOG

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de maintenance et de cession du droit d'utilisation des logiciels informatiques SEGILOG arrive bientôt à échéance.

Il présente aux membres du Conseil l'offre de SEGILOG qui propose de reconduire ce contrat sur trois ans pour des montants de 1 863,00 € HT par an pour la cession du droit d'utilisation et de 207,00 € HT par an pour la maintenance et la formation. Le droit d'utilisation de la licence pour la gestion numérique des données cadastrales est quant à lui fixé à 95,00 € HT par an.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire pour 3 ans le contrat de maintenance et de cession du droit d'utilisation des logiciels informatiques SEGILOG pour les montants précédemment indiqués,

- dit que le droit d'utilisation de la licence pour la gestion numérique des données cadastrales ne pourra être acquis qu'après un accord express,

- charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

Délibération SIE-ELY pour la convention de prestation de service d'entretien de l'éclairage public

Vu l'exposé du Maire,
Vu la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public proposé par le SIE-ELY proposant d'une part la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) sur toutes les communes adhérentes permettant une gestion simplifiée de la maintenance et une meilleure connaissance de l'éclairage public et d'autre part, une grille tarifaire préférentielle d'intervention sur votre réseau d'éclairage public du compteur jusqu'aux ampoules, des points lumineux en passant par les armoires de commandes.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce service que propose le SIE-ELY le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public jointe à la présente délibération,
- autorise le Maire à signer ladite convention avec le SIE-ELY.

Délibération pour l'article 115-3

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'il faudrait qu'une délibération soit prise concernant l'article L 115-3 pour l'autoriser à demander une déclaration préalable lors d'une division de terrain sur la commune.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose aux membres de la commission d'urbanisme de se réunir le samedi matin à 10 heures lors de dépôts de dossiers de demande d'urbanisme qui auront eu lieu dans la semaine en Mairie. La commission sera aussitôt prévenue par mail. Le délai étant très court pour la transmission au service instructeur chaque dossier sera envoyé le samedi midi.

- Une lampe à déclenchement pour l'éclairage au bâtiment communal et à la salle des fêtes va être installé.

- Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'un enfant de la commune est venu le voir pour faire une demande d'installation de petite bosse de terre pour faire du vélo. Les membres du conseil décident de créer quelques bosses avec la terre de la commune en stock.

- Monsieur le Maire informe le conseil que les jeux extérieurs vont être contrôlés le mardi 26 mars 2019.

- Monsieur le Maire informe le conseil que le prochain conseil municipal aura lieu le 10 mai 2019.

Séance close à 00h15.

Le Maire,
Jérôme DEPONDT.

La secrétaire,
Bernadette GIMBAULT

MAIRIE DE MARCHEZAIS (Eure-et-Loir)